Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260921-2026_7_6-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 21 septembre à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 15 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (19) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Alain SANTERRE, Magali LANGLAIS-ARS, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Absents donnant pouvoir (3) : Yoann GREZEL avait donné pouvoir à Jeanne DREANO, Laurent LE BAGOUSSE avait donné pouvoir à Patricia LE VIGOUROUX, Anaïs HENRIO avait donné pouvoir à Sandra LE BIHAN

Absente excusée (1) : Marianne LE BARON

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 19	Votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-7-6 Acquisition de la parcelle ZE n°128 à Keraric

Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

Les Cts LE MENTEC ont accepté de céder à la Commune, une parcelle référencée, ZE n°128 située à Keraric d'une superficie de 1 109 ca. Cette cession est réalisée à titre gratuit. En contrepartie, la commune s'engage à réaliser les travaux suivants :
Arasement d'une butte et reprise du réseau d'eaux pluviales pour un montant de 8 937 € HT soit 10 724,40 € TTC.
Ces travaux permettront une bonne desserte des services publics (collecte des déchets).

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260921-2026_7_6-DE

Cette parcelle se situe en zone agricole Aa et Nds au PLU et a un usage de voirie. Monsieur le Maire précise que l'avis de France Domaine n'est pas nécessaire.
Les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DECIDE l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section ZE n°128 à titre gratuit aux Consorts LE MENTEC, actuels propriétaires ;
- DESIGNE Maitre DUFFO – LE STRAT Notaire à Auray pour établir l'acte authentique ;
- PRÉCISE que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune les pièces afférentes à cette acquisition.

22 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE